

FROGANS FRIENDS RELAY REGISTRY SA

Numéro SIRET : 88035184600014
Code APE : 6312Z

64 Rue du Ranelagh
75016 PARIS

COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Frédéric HYART

**EXPERTISE
COMPTABLE**

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement	2 958 647	38 000	2 920 647	2 144 584	776 063	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	9 721 394	5 292 394	4 429 000	4 370 663	58 337	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	25 162	15 762	9 399	13 747	- 4 348	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Participation						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés à de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)	12 705 203	5 346 157	7 359 046	6 528 994	830 052	
Stocks et en-cours						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
Créances clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	76 985		76 985		76 985	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	46 631		46 631	32 765	13 866	
. Autres						
Charges constatées d'avance	2 528		2 528		2 528	
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
. Actions propres						
. Autres titres						
Instrument financiers à terme et jetons détenus						

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Disponibilités	991 234		991 234	207 778	783 456
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)	1 117 378		1 117 378	240 543	876 835
Frais d'émission des emprunts (V)					
Primes de remboursement des emprunts (VI)					
Ecart de conversion et diff. d'évaluation actif (VII)					
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I +II +III +IV +V +VI +VII)	13 822 581	5 346 157	8 476 424	6 769 538	1 706 886

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital (dont versé : 175 976)	175 976	166 541	9 435
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	9 972 487	6 207 922	3 764 565
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-4 045 310	-2 318 533	-1 726 777
Résultat de l'exercice	-2 183 736	-1 726 777	- 456 959
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	3 919 418	2 329 153	1 590 265
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL DES PROVISIONS (II)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 522 084	4 098 604	423 480
Dettes fiscales et sociales	24 580	38 170	- 13 590
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	10 342	303 610	- 293 268
Produits constatés d'avance			
TOTAL DES DETTES (III)	4 557 006	4 440 384	116 622
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (IV)			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	8 476 424	6 769 538	1 706 886

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Montant net du chiffre d'affaires				
Production stockée				
Production immobilisée	784 063	643 254	140 809	21,89
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 587		2 587	N/S
Autres produits	14 161		14 161	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	800 811	643 254	157 557	24,49
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (1)	778 049	829 986	- 51 937	-6,26
Impôts, taxes et versements assimilés	156	1 086	- 930	-85,64
Salaires	360 000	93 600	266 400	284,62
Cotisations sociales	134 074	33 804	100 270	296,62
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 757 796	1 433 558	324 238	22,62
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles	3 815		3 815	N/S
Autres charges	3 034	214	2 820	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	3 036 924	2 392 247	644 677	26,95
(1) Y compris :				
Redevances de crédit-bail mobilier				
Redevances de crédit-bail immobilier				
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-2 236 113	-1 748 994	- 487 119	27,85
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)				

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
	Total	Total		
Charges financières :				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)	24 608	12 500	12 108	96,86
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (VI)	24 608	12 500	12 108	96,86
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-24 608	-12 500	- 12 108	96,86
3.RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	-2 260 721	-1 761 494	- 499 227	28,34

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels		34 717	- 34 717	-100
Total des produits exceptionnels (VII)		34 717	- 34 717	-100
Charges exceptionnelles				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		34 717	- 34 717	-100
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-76 985		- 76 985	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	800 811	677 971	122 840	18,12
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	2 984 547	2 404 748	579 799	24,11
BENEFICE OU PERTE	-2 183 736	-1 726 777	- 456 959	26,46
(2) Dont produits concernant les entités liées				
(3) Dont intérêts concernant les entités liées				

Annexes

PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 8 476 424,04 E.

Le résultat net comptable est une perte de 2 183 735,63 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 01/04/2026 par le Conseil d'Administration.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Changement de méthode comptable

Le règlement ANC n° 2022 06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Concernant la modification de la définition du résultat exceptionnel, il n'a pas eu d'impact sur les comptes. L'essentiel du résultat exceptionnel l'année dernière était constitué de produits sur abandon de compte courant d'associés. Au 31 décembre 2025, les produits sur abandon de compte courant s'élèvent à 14 161 €.

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

Continuité d'exploitation et perspectives d'avenir

La continuité d'exploitation a été maîtrisée sur l'exercice, grâce à des levées de fonds sous forme de souscriptions au capital dans le cadre de la poursuite de l'augmentation de capital statutaire.

Le développement technique du Registre Central Frogans (FCR) n'a pas été impacté directement par les événements géopolitiques internationaux qui se poursuivent. Le contexte international tendu a néanmoins continué d'avoir un impact sur le rythme des levées de fonds.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes**Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Concessions, licences	1 à 3 ans
Brevets et création graphiques	5 ans
Installations/ agencements divers	5 ans
Matériel de bureau et informatique	1 à 3 ans
Mobilier	2 à 4 ans

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et de développement relatifs au Registre Central Frogans (FCR) ont été, conformément au droit comptable, portés à l'actif du bilan pour être amortis dans le temps à compter de la date d'ouverture officielle du FCR aux utilisateurs de l'Internet. Ils s'élèvent pour cet exercice à 784 063 Euros.

Les frais de recherche et de développement sont constitués du coût des intervenants pour le développement des logiciels et du coût d'utilisation des plates formes de développement pour la mise au point de ces logiciels. Ils sont amortis sur une durée de 5 ans conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n°83-1020 du 29 novembre 1983.

Les redevances versées au Fonds de dotation OP3FT ont fait l'objet d'une activation en immobilisation incorporelle et sont amorties sur une durée de 5 ans.

La date de début de commercialisation des adresses Frogans et des réseaux Frogans par notre Société sera fixée conjointement avec le fonds de dotation OP3FT, conformément au contrat de délégation du FCR. Cette date a été revue en fin d'année 2025 avec une ouverture opérationnelle du FCR prévue au 2nd semestre 2026 et un début de commercialisation début 2027 compte tenu de délais de développement plus longs que prévu concernant le déploiement de l'infrastructure du FCR dans le Cloud et la finalisation de la conception de l'interface d'enregistrement des adresses Frogans et des réseaux Frogans par notre Société. Par ailleurs, la période Beta de la technologie Frogans toujours en cours en 2025 et conduite par le Fonds de dotation OP3FT, a également nécessité la réalisation de travaux de préparation complémentaires, en vue de la diffusion de la technologie auprès des communautés techniques.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Frais de recherche & développement = 2 958 647 E**

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais recherche & développement	2 958 647	38 000	2 920 647	%

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 12 705 203 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	10 095 978	2 584 063		12 680 041
Immobilisations corporelles	21 599	7 600	4 038	25 162
Immobilisations financières				
TOTAL	10 117 577	2 591 663	4 038	12 705 203

Amortissements et provisions d'actif = 5 346 157 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 580 731	1 749 663		5 330 394
Immobilisations corporelles	7 851	8 134	223	15 762
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	3 588 582	1 757 797	223	5 346 156

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais de recherche et développement	2 958 647	38 000	2 920 647	5 ans
Redevances OP3FT	9 721 394	5 292 394	4 429 000	5 ans
Matériel de bureau & informatique	25 162	15 762	9 399	3 ans.
TOTAL	12 705 203	5 346 157	7 359 046	

État des créances = 126 143 E

État des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	126 143	126 143	
TOTAL	126 143	126 143	

Charges constatées d'avance = 2 528 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 175 976 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	166 541	1 €	166 541 €
Titres émis	9 435	1 €	9 435 €
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	175 976		175 976 €

État des dettes = 4 557 006 E

État des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit				
Dettes financières diverses	9 910	9 910		
Fournisseurs	4 522 084	2 367 686	2 154 398	
Dettes fiscales & sociales	24 580	24 580		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	432	432		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 557 006	2 402 608	2 154 398	

Charges à payer par postes du bilan = 41 087 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	41 087
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	41 087

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = -76 985 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-2 236 113	- 76 985	-2 159 128
Résultat financier	-24 608		-24 608
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	-2 260 721	-76 985	-2 183 736

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

DÉTAIL DES POSTES CONCERNÉS PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 2 528 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(48600000)	2 528
TOTAL	2 528

Charges à payer = 41 087 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues(40810000)	41 087
TOTAL	41 087

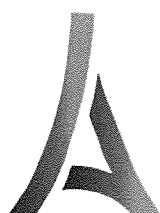
S.A. FROGANS FRIENDS RELAY REGISTRY

64 rue Ranelagh

75016 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



3A CONSEIL

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

S.A. FROGANS FRIENDS RELAY REGISTRY

64 rue Ranelagh

75016 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

000 0 000

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FROGANS FRIENDS RELAY REGISTRY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Règles et méthodes comptables :

- Les paragraphes de l'annexe intitulés « immobilisations incorporelles et corporelles » et « frais de recherche et développement » exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations incorporelles : traitement comptable des frais de recherche et développement, des marques créées et des brevets déposés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par la société FROGANS FRIENDS RELAY REGISTRY, nous avons vérifié le caractère approprié de ces règles et méthodes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration le 1^{er} avril 2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 avril 2026,

SAS 3 A CONSEIL
Commissaire aux Comptes

3A CONSEIL
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
S.A.S au capital de 56 814 €
34 rue de Leno - 75008 PARIS
Tél: 01 42 12 34 54 - Fax: 01 42 12 34 50
R.C.S Paris B 383 215 007



Sabrina MERNICHE
Président